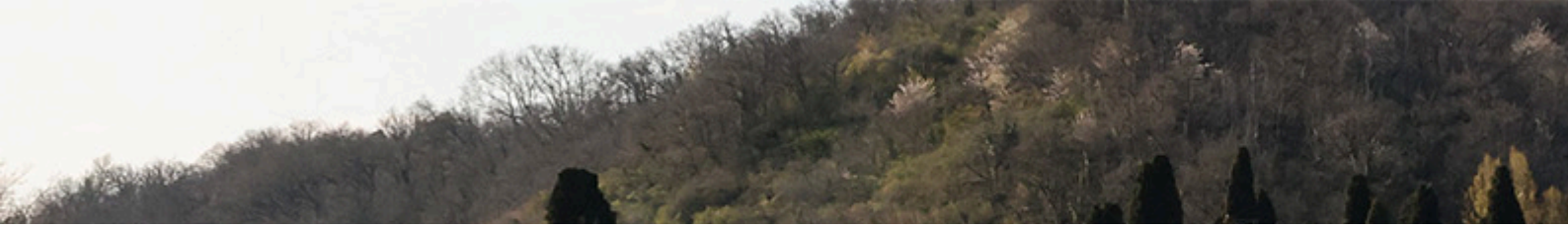

Vide grenier organisé par le Fonbeauzard Football Club

Dimanche 17 septembre 2023

Lieu des exposants : Le vide grenier se déroulera sur les installations intérieures et extérieures de l'espace André Gentillet, rue Jean Mermoz à Fonbeauzard.

FONBEAUZARD FOOTBALL CLUB

VIDE GRENIER DE FONBEAUZARD

17 Septembre 2023

Salle des Fêtes et Extérieur Espace Gentillet

Renseignements par téléphone après 20 h
au 0678049133

Buvette – Restauration sur place
Café offert le matin aux exposants

A renvoyer chez :

madame RICO
2, Rue Marcel Cerdan
31140 SAINT ALBAN

(Merci d'adresser votre chèque à l'ordre de **REGIE MENUES RECETTES)**
L'inscription sera effective à réception du paiement

Ne pas jeter sur la voie publique

FONBEAUZARD FOOTBALL CLUB

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE GRENIERS

Se déroulant **le 17 septembre 2023 à 31140 FONBEAUZARD**

Je soussigné(e) :

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... À Département : .....

Ville : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél : ..... Email : .....

Pour les exposants, joindre une copie recto-verso d'une pièce identité officielle au nom de l'exposant

Tarifs :

10 € l'emplacement de 4ml x 2ml en extérieur X ..... (Nb) = ...

12 € l'emplacement de 3ml x 2ml en intérieur X..... (Nb) =.....

Particularité (PMR) : .....

Ci-joint règlement : ☐ chèque n° ..... ☐ Espèces

☐ Je souhaite recevoir un justificatif de paiement par mail.

Fait à ..... Le ..... Signature

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra à la mairie de la commune d'organisation

Particularités à signaler :

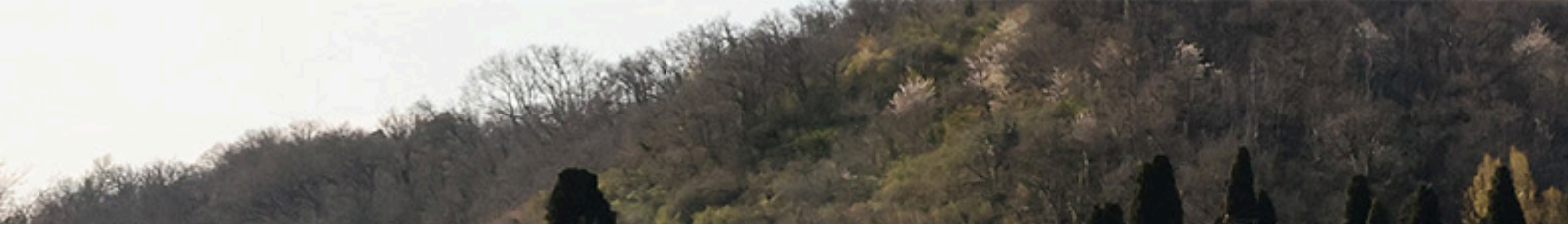

REGLEMENT

Article 1 :

La manifestation dénommée « Vide-Greniers de Fonbeauzard » organisée par le Fonbeauzard Football Club se déroulera sur les installations intérieures et extérieures de l'Espace André Gentillet le Dimanche 17 Septembre 2023.

Article 2 :

Le vide-grenier est ouvert **exclusivement aux particuliers.** Les participants devront retourner :

- La demande d'inscription **dûment remplie**
- Une photocopie (recto-verso) d'une pièce d'identité officielle au nom de l'exposant
- Le règlement ci-contre **signé**
- Le paiement correspondant à la réservation (Pour ceux qui le souhaitent, il sera envoyé un justificatif de paiement **par mail uniquement**)

Article 3 :

La réservation minimale doit être de 4m à l'extérieur et de 3m à l'intérieur, le coût est de 10€ pour un emplacement extérieur et 12€ pour un emplacement intérieur (1 table + 1 chaise sont fournis par emplacement).

Article 4 :

Le règlement des réservations pourra se faire soit par chèque à l'ordre de **« REGIES MENUES RECETTES »** soit par espèces. **L'inscription sera effective à la réception du paiement. Clôture des inscriptions le vendredi 8 septembre 2023**

Article 5 :

Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul vendeur. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du vendeur. Aucun matériel n'est fourni pour l'extérieur.

Article 6 :

Les enfants exposants **devront en permanence** être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité. Tout participant devra respecter les limites de son emplacement afin de garantir les règles de sécurité.

Article 7 :

L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place

Article 8 :

L'entrée du vide-grenier est autorisée à partir de 6h00 pour les exposants extérieurs. L'installation des stands devra se faire de 6h00 à 8h30. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer sur l'enceinte de la manifestation jusqu'à 17h00. **Aucun véhicule ne sera autorisé sur les emplacements,** un parking « exposants » sera mis en place.

Concernant les emplacements intérieurs, l'exposant doit **impérativement** s'installer dans **la Salle des Fêtes la veille le samedi 16 à partir de 16h00 jusqu'à 18h00 dernier délai. L'ouverture de la Salle des Fêtes pour le dimanche 17 Septembre sera faite à partir de 7h30**.

Article 9 :

L'exposant s'engage à laisser son emplacement en parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit. Une benne sera à disposition sur le site et devra servir aux exposants pour se débarrasser de leurs détritus. Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du vide-grenier à l'intérieur comme à l'extérieur.

Article 10 :

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles de police et/ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier son identité.

Article 11 :

La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite. Le Fonbeauzard Football Club se réserve l'exclusivité de la vente de boissons ainsi que d'un espace de restauration.

Article 12 :

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours

Article 13 :

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation

Article 14 :

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures…). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance de responsabilité civile.
Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.

Fait le :…….. Signature : (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Télécharger le fichier